Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260922-2026_09_4-DE

N° 2026.09.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le onze septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LEROY, LEVAVASSEUR et LONCLE.
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLÈRE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD et VALLARINO.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mmes LAIGO (donne procuration à M. BOURGET), PICOUT (donne procuration à Mme COTIN) et RENOUARD (donne procuration à Mme LONCLE)**

Madame Virginie LEROY a été élue Secrétaire.

--- ===0=== ---

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit les crédits inscrits au budget primitif « Commune » de l'exercice 2026 :

- **Section d'investissement – dépenses**

OP 84 : Cimetière	
. Art 2131 : Bâtiments publics	+ 500.00 €
OP 108 : Résidence Champagne	
. Art 231 : Immobilisations corporelles en cours	+ 20 000,00 €
OP 113 : Économie des ressources	
. Art 231 : Immobilisations corporelles en cours	- 20 500,00 €

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.